

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4674

présenté par

M. Saulignac, Mme Battistel, M. Alain David, M. David Habib, Mme Pires Beaune, Mme Santiago  
et Mme Victory

-----

**ARTICLE 48**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Cette nomenclature est établie afin de ne pas imputer à l'artificialisation nette d'un territoire l'artificialisation résultant d'une optimisation de la densité d'une zone urbaine. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, travaillé avec la Fédération nationale des SCoT, précise que la nomenclature de la définition de l'artificialisation précisée par décret n'impute pas à l'artificialisation nette d'un territoire l'artificialisation résultant d'une optimisation de la densité d'une zone urbaine.